



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	10	5

SEANCE du vendredi 29 septembre 2017

**OBJET : 19-2 - PETITE ENFANCE -
RENCONTRES
INTERGÉNÉRATIONNELLES -
CONVENTION RELATIVE AUX
RECONTRES ENTRE LES
MULTIACCUEILS ET LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'ANTIBES - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Le vendredi 29 septembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/09/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. André-Luc SEITHER à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Gérald LACOSTE à M. Marc FOSSOUD
Mme Sophie NASICA à Mme Nathalie DEPETRIS
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAOU
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

260047

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 06 OCT. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 17 OCT. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

19-2 - PETITE ENFANCE - RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES - CONVENTION RELATIVE AUX RECONTRES ENTRE LES MULTIACCUEILS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

La convention entre la Commune d'Antibes-Juan-les-Pins et le Centre Communal d'Action Sociale d'Antibes portant sur des rencontres intergénérationnelles entre le multi-accueil Fontonne et l'Accueil thérapeutique de jour arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Le projet consiste – après accord des familles des jeunes enfants du multi-accueil Fontonne et sur la base du volontariat des personnes accueillies à l'Accueil thérapeutique de jour – en des visites hebdomadaires réciproques d'une durée maximale de quarante-cinq minutes fixées par accord mutuel des responsables des établissements et dont le déroulement serait assuré dans le respect des normes d'encadrement et des mesures de sécurité.

Il est proposé d'étendre ce dispositif, pour une durée d'un an, d'une part à l'ensemble des multi-accueils qui le souhaiteraient et, d'autre part, à l'ensemble des séniors accueillis par le Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que ces rencontres n'ont pas d'incidence financière pour la Commune ou le Centre Communal d'Action Sociale.

Afin de mettre en œuvre ce projet, une nouvelle convention devra être établie avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Antibes.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux rencontres intergénérationnelles entre les multi-accueils et le Centre Communal d'Action Sociale ainsi que ses éventuels avenants, sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.19-2 - PETITE ENFANCE - RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES - CONVENTION RELATIVE AUX RECONTRES ENTRE LES MULTIACCUEILS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 17/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 17/10/2017

Numéro de l'acte : DCM2600-17 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170929-DCM2600-17-DE

Date de décision : 29/09/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes